



**Le saviez - vous ?**

Février 2012



## **D**ROIT DE GREVE

---

Pour la CFTC PNC il serait inacceptable, que la période difficile que traverse AIR France, puisse permettre de remettre en cause certaines libertés essentielles des salariés

Nous constatons donc que les dernières évolutions concernant la limitation du droit de grève dans le transport aérien, ne nous laisse pas d'autre choix que d'appeler les PNC à une mobilisation massive du 6 au 9 février prochain.

## **M**EMENTO

---

Le mémento PNC version papier n'est plus mis à jour; il est désormais consultable uniquement sur IPN, onglet « bibliothèque ».

## **GP** ET UNIFORME

---

Suite à la mise à jour du manuel de sûreté, notamment page 02.10. 08 p.01, la Direction de la sûreté confirme que pour les trajets en mise en place, les trajets de et vers la base d'affectation le port complet de l'uniforme est toléré, à condition que les parements et insignes ne soient pas visibles. Sont considérés comme tels: les insignes de poitrine les galons et les insignes sécurité/safety.

## **C**AMPAGNE GISMAU

---

La campagne de renouvellement des pièces d'uniforme se déroule cette année du 16 janvier 2012 au 18 mars 2012. Pensez à passer votre commande!

## **R**CT A380 PRE

---

Vos délégués CFTC PNC vous rappellent que, conformément au RCT A380 et ce pour éviter tout risque de chute dans les escaliers du PRE, seul un PNC se trouvant à l'extérieur de ce dernier peut veiller à la bonne fermeture de la porte du poste repos...jusqu'à l'installation d'un verrou à l'intérieur de la porte.

## **A**RRÊT MALADIE LONGUE DUREE

---

### **Soyez vigilant!**

Si vous êtes en arrêt maladie longue durée et que votre arrêt de travail prend fin un vendredi, sachez que votre visite de reprise ne vous sera programmée que le lundi suivant, le CEMA n'étant pas ouvert le samedi et dimanche.

Dès lors l'Entreprise vous placera en « sans solde » ces 2 jours!

Pensez à prendre vos dispositions auprès de votre médecin!

## **C**IGARETTE ELECTRONIQUE

---

En terme de sécurité, les cigarettes électroniques ne présentent aucun risque. Elles ne sont pas dangereuses dans la mesure où elles ne produisent pas de flamme.

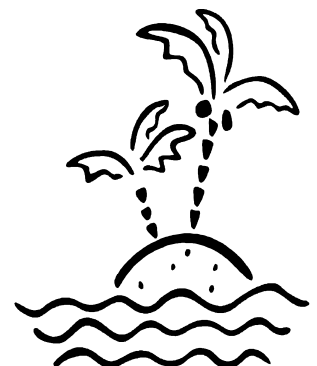
Il n'existe aucune recommandation de la part des autorités aéronautiques internationales ( IATA OACI EASA...). La loi française ne les interdit pas au titre de la loi sur la consommation de tabac dans les lieux publics...nous ne pouvons donc pas les interdire à bord!

## **P**ARKING

---

Si vous souhaitez laisser votre véhicule au parking Pégase durant vos congés, il vous faut adresser votre demande de dérogation auprès du service sûreté:

[Mail.surete.siege@airfrance.fr](mailto:Mail.surete.siege@airfrance.fr)



## Procédure de remboursement:

2 cas peuvent se présenter

1- Vous disposez du Cerfa n° S3124a « feuille de soins reçus à l'étranger par les travailleurs salariés détachés », et vous n'avez plus qu'à le faire compléter par le médecin sur place au cours de la mission professionnelle.

A votre retour en France vous adresserez ce Cerfa accompagné des factures originales acquittées à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Nous vous recommandons de vous munir de ce Cerfa lors de vos missions, téléchargeable sur le site lpn, rubrique « santé – carrière – RH »

2-Vous ne disposez pas du cerfa pendant votre mission, dans ce cas vous remplirez à votre retour le Cerfa n° S3125a « Soins reçus à l'étranger Déclaration à compléter par l'assuré(e) », sur lequel vous attesterez sur l'honneur de la nature des soins et du montant des dépenses, téléchargeable sur le site lpn à la même rubrique .

Vous adresserez ce Cerfa accompagné des factures originales acquittées à votre CPAM.



Adhérer

Rejoignez-nous

Merci de me faire parvenir un bulletin d'adhésion.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Cp : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Nota:

En cas de déplacement au sein de l'Union Européenne, il vous faut utiliser votre carte européenne d'Assurance Maladie si vous deviez recevoir des soins.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

**Dans le cas où la CPAM vous demanderait des justificatifs prouvant que vous étiez en mission professionnelle, vous devez vous adresser à votre service gestion DP.ZJ, qui vous remettra les documents ad hoc.**



### Utilisation

Si vous souhaitez connaître les règles actuelles d'attribution de GP en cas de départ de l'Entreprise, sachez que celles-ci figurent dans la Convention Commune d'Entreprise, titre 14, consultable sur le site lpn.

Les quotas de billet sont précisés dans la bibliothèque Gpnet.

### UBLI A BORD

Si par mégarde, vous oubliez à bord

d'un avion, votre livret d'annonce, vos gants de four ou tout autre objet portant votre nom, sachez que s'ils sont récupérés, ils seront ramenés au Kiosque et non à la banque PN ou au PC sûreté.

### ADRESSE ET GESTION PAIE

Attention lorsque vous changez vos contacts ( adresse et numéro de téléphone) sur le E-RH, le nombre de caractère accepter est limité à 20 et le numéro de rue ne peut être double.

Exemple: si vous habitez au 14/16 avenue du général de Gaulle, n'inscrivez que l'un des deux numéros de rue et pensez à abrégé au maximum l'adresse ( Av du gal de Gaulle), sous peine de ne pas recevoir vos fiches de paie dans votre boîte aux lettres.

Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter vos délégués CFTC PNC!

### JOURNEE DE SOLIDARITE

Votre Journée de Solidarité ( JDS ), sera cette année encore positionnée au mois de février.

Attention vos droits à repos mensuel seront donc réduits de 1J.

